

Textes produits par les commissions nationales de la fédération JALMALV

Texte élaboré par la Commission Bénévolat et validé en CA – novembre 2000

LE GROUPE DE PAROLE DES BÉNÉVOLES D'ACCOMPAGNEMENT

1) - Définition

Le groupe de parole est un groupe fermé qui réunit des personnes autour d'une pratique : ici, pour ce qui nous concerne, la pratique d'accompagnement.

Le groupe de parole est spécifique aux Bénévoles d'accompagnement ; il est organisé sous la responsabilité de l'association qui engage ces bénévoles.

2) - Objectifs

Les objectifs d'un groupe de parole pour les bénévoles sont simples :

- Il s'agit d'analyser sa pratique d'accompagnant bénévole, centrée sur la relation et l'écoute des personnes confrontées à une pathologie grave et à la proximité de la mort. Analyser sa pratique revient ici à prendre conscience de son implication personnelle, de ses réactions défensives dans les relations d'accompagnement, de repérer la manière dont on se situe dans cette relation : travail de séparation, de distanciation, d'élucidation, d'analyse.
- Analyser sa pratique, c'est aussi essayer d'élaborer un vécu difficile, parfois éprouvant, source d'angoisse, le mettre en forme, lui donner sens : cela aura un impact important pour un meilleur ajustement à la relation. Cette dynamique d'élaboration va s'enraciner dans et avec la parole, ouvrant, avec le temps, la mise en jeu de pratiques plus adéquates. On est bien dans le champ de la formation.

3) - Fonctions du groupe de parole

Le groupe de parole cumule deux fonctions :

- une fonction de soutien des bénévoles, nécessaire pour durer (ventilation des émotions, élaboration de l'angoisse, du sentiment d'impuissance, etc.)
- une fonction de formation : approfondissement de l'écoute, ouverture et tolérance aux points de vue des autres, apprentissage du « non agir » et d'une autre relation au temps pour permettre à la parole de l'autre de se déployer, à son rythme, prise de recul sur sa pratique et réajustement dans sa relation à l'autre, etc.



4) - Profil et rôle de l'animateur

L'animateur est un psychologue ou un psychothérapeute, agréé par le Conseil d'administration de l'association et extérieur à celui-ci.

L'animateur, par son attitude, est garant du travail psychique à effectuer.

- Il aide les participants à se recentrer sur la tâche à effectuer et c'est à lui à mettre en place ce dispositif particulier pour que ce travail psychique puisse se faire.
- Il accompagne les « résistances » des participants pour que, avec le temps, chacun puisse peu à peu trouver intérêt et plaisir à cette exploration toujours renouvelée de ses modes de fonctionnement.

5) - Cadre de fonctionnement

- Régularité : présence obligatoire pour tout bénévole en situation d'accompagnement, signifiée par contrat.
- Rythme : une séance mensuelle
- Durée : de 1 h 30 à 2 h
- Taille du groupe : de 8 à 10 personnes
- Règles de fonctionnement : confidentialité, non jugement, écoute réciproque, etc., autant de valeurs fixées par l'animateur et rappelées en début de groupe de parole.

